

EPARTEMENT DU VAR
Arrondissement
de Draguignan

Loi du 5 Avril 1884 - Article

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

24/09/2021

Date de la convocation :

16/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021_48	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	7

L'an deux mille vingt et un et le 24 septembre à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José,

Absente excusée : Mme LUCAS Aurore et TROIN François

Secrétaire de séance : GRANDAZZI Sandrine

Objet : Budget principal - Décision Modificative N°02

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune été retenue pour bénéficier d'une subvention de l'Etat à travers le programme « France Relance » pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école communale. Or cette dépense n'a pas été prévue au Budget. Il y a donc lieu de précéder aux modifications budgétaires suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	2183 Op 75 : Matériel de bureau et informatique		+ 7335,00 €
Invest	2313 Op 75 : Immobilisations en cours	- 7335,00 €	

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal:

- **ACCEPTTE** les modifications de crédits proposés.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 7 NOV. 2021
et publication le: 27 SEP. 2021

Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

